

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

FR

Protocole MAC Comité d'experts gouvernementaux Première session Rome, 20 - 24 mars 2017 UNIDROIT 2017 Etude 72K - CEG1 - W.P. 5 Original: anglais mars 2017

PROPOSITION DE LA CHINE

22 mars 2017

Article 1

- (a) "matériel d'équipement agricole" désigne un bien utilisé dans des activités liées à la production agricole ou à la première transformation de produits agricoles qui relève d'un code du Système harmonisé figurant à l'Annexe 1 du Protocole;
- (b) "matériel d'équipement minier" désigne un bien utilisé dans l'exploration, la sélection et l'exploitation minière qui relève d'un code du Système harmonisé figurant à l'Annexe 2 du Protocole;

..

(h) "matériel d'équipement de construction" désigne un bien utilisé dans le processus de construction qui relève d'un code du Système harmonisé figurant à l'Annexe 3 du Protocole;

Article X

Proposition de disposition à insérer après les Variantes A, B et C de l'article X.

« Lorsqu'il n'est pas possible de reprendre possession d'un matériel d'équipement rattaché à un bien immobilier, l'administrateur d'insolvabilité ou le débiteur, selon le cas, veille à ce que le créancier obtienne priorité sur la disposition du bien immobilier à hauteur de la valeur dans le bien immobilier du matériel d'équipement qui lui est rattaché. »